

Département d'Ille & Vilaine  
Arrondissement de Montfort-sur-Meu  
Canton de BECHEREL

**COMMUNE DE SAINT BRIEUC-DES-IFFS - 35630**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du mercredi 6 mai 2015 à 20h30**

Nombre de conseillers en exercice : 11  
Nombre de présents : 11  
Nombre de votants : 11  
Nombre d'absents excusés : 0  
Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 27/04/2015  
Date de la publication : 27/04/2015  
Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le :

**PRÉSENTS** : Mme BLAIRE Martine – M. COUET Rémi – M. DEMOL Frédéric – Mme DU MERLE Priscille – Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel – M. LAALEJ Saad – M. LE LIEVRE DE LA MORINIÈRE Bernard – M. MILLET Serge – Mme VILANON Jacqueline.

**ABSENTS** :

**SECRETARE** : M. DEMOL Frédéric

**I. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent les subventions aux associations pour l'année 2015 comme suit :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>2015</b>	
Couture et Soi	152,00 €	A l'unanimité
CATM Section CPG BUAN Jean	100,00 €	A l'unanimité
Association les Briochines	152,00 €	A l'unanimité
Chemins et Nature	152,00 €	A l'unanimité
Sym SYM GYM (St Symphorien)	0,00 €	11 Contre
Union sportive du Linon	245,00 €	5 Pour, 4 Contre, 1 Abstention
Avenir sportif Vignoc/Hédé/Guipel - Basket	100,00 €	A l'unanimité
FCTSD - football (Tinténiac)	105,00 €	A l'unanimité
Vétathlon	150,00 €	10 Pour, 1 Abstention
Organistes	70,00 €	10 Pour, 1 Abstention
Comice agricole Bécherel		Décision reportée

Festival de musique en Brocéliande	700,00 €	7 Pour, 4 Absentions
ADMR	553,50 €	A l'unanimité
Tinténiac Handball Club	175,00 €	A l'unanimité
Restos du cœur	60,00 €	A l'unanimité
France ADOT		Décision reportée
Ligue contre le cancer	60,00 €	A l'unanimité
AFM Myopathie	60,00 €	10 Pour, 1 Abstention
CFA Ille-et-Vilaine	0,00 €	11 Contre
Asso. Française des sclérosés en plaques	60,00 €	A l'unanimité
ATD Quart Monde	0,00 €	11 Contre
Secours catholique - Tinténiac	0,00 €	11 Contre
Solidarité Paysans de Bretagne	0,00 €	11 Contre
ADAPEI - Les papillons blancs d'Ille & Vilaine		Décision reportée
Eaux et rivières de Bretagne	0,00 €	7 Contre, 4 Abstentions
Asso. Prévention routière	0,00 €	7 Contre, 4 Abstentions
Asso. Régionale des laryngectomisés et mutilés de la voix de Bretagne		Décision reportée
AFEL	2100,00 €	9 Pour, 2 Abstentions
Familles Rurales	1035,65 €	9 Pour, 2 Abstentions
<b>TOTAL</b>	<b>6030,15 €</b>	

## **2. DEVIS ENTRETIEN DU PARCOURS SPORTIF ET AUTRES DEMANDES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mise en concurrence a été faite pour le renouvellement du contrat d'entretien du parcours sportif et autres demandes auprès de 7 entreprises. Un descriptif très précis leur a été envoyé. 5 entreprises ont fait une proposition :

Descriptif	surface	VASSAL	REBILLARD	SIMONIERE	BOTANICA	CCBR
<b>Tonte pelouse :</b> tontes : 14 à 17 passages dans l'année	8715 m <sup>2</sup>	4 200,00 €	3 600,00 €	6 796,92 €	4 080,00 €	
ramassage des tontes tous les 2 ou 3 passages <b>avec enlèvements</b>	8715 m <sup>2</sup>	240,00 €		523,56 €	720,00 €	
<b>Variante :</b> ramassage des tontes tous les 2 ou 3 passages et mise à disposition d'un <b>coin composte</b> sur le terrain	8715 m <sup>2</sup>	- 240,00 €	240,00 €	313,44 €	360,00 €	
Entretien des allées		4 046,40 €	1 620,00 €	5 018,28 €	7 344,00 €	3 024,00 €
Entretien des Aires de jeux		3 015,60 €	720,00 €	3 090,72 €	1 080,00 €	
Piégeage		840,00 €	144,00 €			
<b>TOTAL</b>		<b>12 102,00 €</b>	<b>6 084,00 €</b>	<b>14 905,92 €</b>	<b>12 504,00 €</b>	<b>3 024,00 €</b>
Descriptif	surface	VASSAL	REBILLARD	SIMONIERE	BOTANICA	CCBR
Taillage des massifs		1 920,00 €	960,00 €	1 980,00 €	864,00 €	320,00 €
Nettoyage des talus et fossé		4 032,00 €	1 056,00 €	2 688,24 €	1 800,00 €	520,00 €
Nettoyage de la Peupleraie		1 440,00 €	480,00 €	790,44 €	1 296,00 €	960,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>7 392,00 €</b>	<b>2 496,00 €</b>	<b>5 458,68 €</b>	<b>3 960,00 €</b>	<b>1 800,00 €</b>

Autres demandes :

Descriptif	surface	VASSAL	REBILLARD	SIMONIERE	BOTANICA	CCBR
Terrain de pétanque		3 444,00 €	2 172,00 €	4 726,80 €	1 080,00 €	1 965,00 €
<b>Paillage des massifs dans Le Bourg :</b> Mise en place d'un paillage en écorces de pin sur les massifs dans le Bourg (autour de l'Eglise jusque devant la mairie)	466 m <sup>2</sup>	4 194,00 €	3 000,00 €	2 634,48 €	3 000,00 €	1 200,00 €
<b>Variante :</b> Mise en place d'un paillage en ardoises sur les massifs dans le Bourg (autour de l'Eglise jusque devant la mairie)	466m <sup>2</sup>	5 312,40 €		4 764,60 €	2 940,00 €	1 800,00 €
<b>Autres demandes :</b> fourniture et pose d'une poubelle en bois à l'entrée du parcours sportif		468,00 €	60,00 €	591,84 €		80,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>8 106,00 €</b>	<b>5 232,00 €</b>	<b>7 953,12 €</b>	<b>4 080,00 €</b>	<b>3 245,00 €</b>

Pour l'entretien du parcours sportif, au vu des différences de prix, le Maire de reporter la décision au niveau de l'entretien des allées, de l'entretien des aires de jeux et du piéage afin de rencontrer les entreprises lors d'un entretien. Cependant, au vu de l'urgence pour la tonte des pelouses, il est proposé de retenir uniquement l'entreprise retenue pour cette tâche.

Pour les autres demandes, il est proposé de reporter uniquement la décision pour le paillage des massifs dans Le Bourg.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise REBILLARD de Tinténiac (35) pour le contrat relatif à la tonte de la pelouse du parcours sportif pour un montant de 3200 € HT (3840 € TTC) pour l'année 2015,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire a signé la proposition de la communauté de communes Bretagne Romantique (chantier d'insertion) pour le taillage des massifs, le nettoyage des talus et fossé et de la peupleraie pour un montant de 1800 € TTC pour l'année 2015,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire a signé la proposition de la communauté de communes Bretagne Romantique (service voirie)**

### **3. DEVIS ACHAT OU LOCATION D'UN MULTIFONCTIONS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de location actuel du multifonction (copie, imprimante, fax et scan) arrive à échéance en novembre prochain.

Il y a lieu de faire une remise en concurrence pour ce contrat ou alors choisir la solution de l'acquisition et ce avant la fin du contrat afin de bénéficier de tarifs plus avantageux dès à présent (même en comptant le coût de rachat de la fin du contrat s'élevant à 514,80€ TTC).

Avantages de l'acquisition : récupération de la TVA, coût moins élevé sur 5 ans.

4 entreprises ont fait une proposition pour un matériel assez identique ayant les fonctionnalités suivante :

Copie/imprimante/Scan/fax

Couleur & Noir et blanc

A4 / A3

2 magasins papier (1 A4, 1 A3 puis meuble)

Chargeur de document automatique

Interface USB / SD

Wifi

Compatibilité PDF/A

Grammage : 60-300 g/m<sup>2</sup>

La maintenance (coût copies) comprend les déplacements, la main d'œuvre, les pièces détachées hors faute utilisateur, et la fourniture des toners.

Tableau récapitulatif des 4 devis reçus en location ou achat :

**LOCATION**

	RICOH Rennes		ASI Châteaubourg		Général bureautique Cesson-Sévigné		RBI Rennes	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<b>Matériel proposé</b>	MPC 3003 SP neuf - RICOH		TASKalfa 2551ci - KYOCERA		MPC 3003 SP neuf - RICOH		MFP M775F - HP	
<b>Tarif location/mois</b>	70,00 €	84,00 €	49,60 €	59,52 €	60,00 €	72,00 €	94,91 €	113,89 €
	contrat sur 5 ans (20 T)		contrat sur 5 ans (20 T)		contrat sur 5 ans (21 T)		contrat sur 5 ans	
<b>Coût copies - maintenance</b>								
<b>Noir et blanc</b>	0,0040 €	0,0048 €	0,0045 €	0,0054 €	0,0055 €	0,0066 €	0,0076 €	0,0092 €
<b>Couleur</b>	0,0370 €	0,0444 €	0,0450 € (1) ou 0,0430 € (2)	0,0540 € (1) ou 0,0516 € (2)	0,0490 €	0,0588 €	0,0510 €	0,0612 €
			Pack 10 000 NB				<b>+10 € forfait mensuel</b>	
			(1) pack 5000 copies (2) pack 10000 couleur					
<b>Pour informations : Coût copies annuel selon volume 2014 :</b>								
N & B : 12 000 env.	48,00 €	57,60 €	54,00 €	64,80 €	66,00 €	79,20 €	91,56 €	109,87 €
Couleur : 7 000 env.	259,00 €	310,80 €	315,00 €	378,00 €	343,00 €	411,60 €	357,00 €	428,40 €
	<b>307,00 €</b>	<b>368,40 €</b>	<b>369,00 €</b>	<b>442,80 €</b>	<b>409,00 €</b>	<b>490,80 €</b>	<b>448,56 €</b>	<b>538,27 €</b>
<b>COÛT ANNUEL</b>	<b>1 147,00 €</b>	<b>1 376,40 €</b>	<b>964,20 €</b>	<b>1 157,04 €</b>	<b>1 129,00 €</b>	<b>1 354,80 €</b>	<b>1 707,48 €</b>	<b>2 048,98 €</b>
<b>Solde du contrat en cours</b>	compris dans le coût location (50% offert)		<b>429,00 €</b>	<b>514,80 €</b>	<b>429,00 €</b>	<b>514,80 €</b>	<b>429,00 €</b>	<b>514,80 €</b>
<b>COÛT ANNUEL PREVISIONNEL LA 1e ANNEE</b>	<b>1 147,00 €</b>	<b>1 376,40 €</b>	<b>1 393,20 €</b>	<b>1 671,84 €</b>	<b>1 558,00 €</b>	<b>1 869,60 €</b>	<b>2 136,48 €</b>	<b>2 563,78 €</b>
<b>COÛT SUR 5 ANS</b>	<b>5 735,00 €</b>	<b>6 882,00 €</b>	<b>4 821,00 €</b>	<b>5 785,20 €</b>	<b>5 645,00 €</b>	<b>6 774,00 €</b>	<b>8 537,40 €</b>	<b>10 244,88 €</b>

## ACHAT

	RICOH		ASI Châteaubourg		Général bureautique Cesson-Sévigné		RBI Rennes	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
<i>Matériel proposé</i>	MPC 3003 SP neuf - RICOH		TASKalfa 2551ci - KYOCERA		MPC 3003 SP neuf - RICOH		MFP M775F - HP	
<i>Tarif à l'achat</i>	3 055,00 €	3 666,00 €	2 480,00 €	2 976,00 €	2 810,00 €	3 372,00 €	4 650,00 €	5 580,00 €
<i>Coût copies</i>								
	idem location		idem location		idem location		idem location	
<i>Solde du contrat en cours</i>	compris dans le coût achat (50% offert)		429,00 €	514,80 €	429,00 €	514,80 €	429,00 €	514,80 €
<b>COÛT ANNUEL PREVISIONNEL LA 1e ANNEE</b>	3 362,00 €	4 034,40 €	3 278,00 €	3 933,60 €	3 648,00 €	4 377,60 €	5 647,56 €	6 777,07 €
<b>COÛT ANNUEL PREVISIONNEL</b>	307,00 €	368,40 €	369,00 €	442,80 €	469,00 €	562,80 €	568,56 €	682,27 €
<b>COÛT SUR 5 ANS</b>	4 590,00 €	5 508,00 €	4 754,00 €	5 704,80 €	5 524,00 €	6 628,80 €	7 921,80 €	9 506,16 €

Au vu du coût vers 5 ans, le Maire propose de retenir la solution d'achat auprès de l'entreprise RICOH.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **AUTORISE Monsieur le Maire a signé le devis de l'entreprise RICOH de Rennes (35) pour l'acquisition d'un multifonction MPC 3003 SP neuf pour un montant de 3055 € HT (3666 € TTC) et de signer le contrat de maintenance sur 5 ans correspondant.**

#### **4. ESTIMATIONS DU SERVICE VOIRIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes estimations demandées au service voirie de la communauté de Communes Bretagne Romantique pour divers travaux :

- Sécurisation secteur de Launiolo : 3 339,50 € HT (4 007,40 € TTC)  
Création d'une chicane à l'intersection de la RD221 et la VC104 afin de faire ralentir les véhicules arrivant à cet endroit particulièrement vite malgré le manque de visibilité,  
Réalisation d'un marquage au sol pour fixer le milieu de la voie et la limitation de la vitesse à 50 km/h sur cette voie (panneaux dans les 2 sens) avec un marquage au sol de cette limitation à quelques endroits (à déterminer).  
Installation de bandes rugueuses sur la VC104 juste avant le lieudit « La Plennetière »  
Installation d'une bande rugueuse au lieu-dit « La Plennetière » + panneaux de limitation à 30 km/h dans les 2 sens.

Fourniture et pose de panneaux « traversée bétail » avant et après l'exploitation « La Bougrais »  
Fourniture et pose de panneaux de limitation 30 et 50km/h  
Fourniture et pose d'un panneau schéma village à « La Plennetière ».

- Travaux au Champ Drouet : 4 350,701 € HT (5220,84€ TTC)  
Busage et enrobé.
- Remplacement de l'ensemble des panneaux de lieux-dits ou acquisition et pose des panneaux absents pour 35 € l'unité pour le panneau et 25 € HT l'unité pour le poteau.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **CHARGE le service voirie de la communauté de communes Bretagne Romantique de réaliser les travaux suivant :**  
**Sécurisation secteur de Launiole : 3 339,50 € HT (4 007,40 € TTC)**  
**Travaux au Champ Drouet : 4 350,701 € HT (5220,84€ TTC)**  
**Acquisition et pose des panneaux absents : 35 € HT l'unité pour le panneau et 25 € HT l'unité pour le poteau.**

## **5. DIA PARCELLE A1178**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Guillaume LECOQ, Notaire à Tinténiac (35630), concernant la parcelle cadastrée section A n°1178, pour une superficie de 1200 m<sup>2</sup>, situées 6 allée de la roche blanche appartenant à M. et Mme LEFAIX et soumis au Droit de Prémption Urbain.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune sur la parcelle A1178.**

## **6. REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTIONS – VISITE A CHEDIGNY**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il a été proposé au comité d'embellissement une visite au village fleuri CHEDIGNY le 8 juin prochain (organisé par le comité départemental du tourisme d'Ille-et-Vilaine) afin d'étudier leur méthode de fleurissement et s'en inspirer pour la commune. 3 personnes souhaitent s'inscrire. Les frais d'inscriptions sont de 30 € par personne que celles-ci vont devoir avancer.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder au remboursement de ces frais aux personnes concernées.

**Après en avoir délibéré (9 Pour, 2 Abstentions), le Conseil Municipal :**

- **DONNE SON ACCORD pour procéder au remboursement des frais d'inscription de 30 € par personne pour la visite du village fleuri de CHEDIGNY le 8 juin prochain aux 3 personnes concernés : Marie-Françoise GALLEE, Marie-Françoise FERCHAT et Emmanuel HAMON.**